

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai, à vingt heures, se sont réunis les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 23 mai 2017.

Sont présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Nathalie BINQUET (qui a donné pouvoir à Mme Valérie GRADEL)
- M. Jean-Claude MESSEANT (qui a donné pouvoir à M. Gérard LHEUREUX)
- Mme Myriam LOURDEL (qui a donné pouvoir à M. Jean-Marc BLIEUX)
- Mme Daphnée LAGULLE (qui a donné pouvoir à M. Eric BOTTE)
- Mme Pascale FOUQUEMBERG
- Mme Sandrine DUFOUR
- M. Olivier SUEUR

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Madame Myriam VARLET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 5 avril 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

- **M. BOTTE** ajoute, concernant le transfert de propriété du collège Jules Roy au Département, que l'entretien et la gestion du gymnase sont également pris en charge par un agent communautaire, alors même qu'il est occupé gratuitement par le collège.
- **M. BLIEUX** demande ce que sont devenues les briques du mur d'enceinte du cimetière de Marcheville. Monsieur le Maire répond qu'elles étaient poreuses et ont été partagées entre les personnes demandeuses.
- **M. BOTTE** demande que soit précisé au compte-rendu le montant mensuel de l'indemnité allouée au 2^{ème} adjoint et au maire-délégué de Marcheville, en plus du taux de l'indice : 563 euros pour Christèle RICHARD et 348 euros pour Guy RENOIR.

A ce sujet, **M. BLIEUX** donne son avis sur la question. « Si j'avais été présent lors de la dernière séance, j'aurais voté contre » déclare t-il.

« Je sais que Guy travaille la semaine, mais on ne le voit pas à Marcheville. Je pense qu'augmenter son indemnité, c'est une manière déguisée de récompenser le travail qu'il fait pour Crécy, pas pour Marcheville. »

Monsieur le Maire répond que lorsqu'il a tenu des permanences en mairie de Marcheville avec Mme BOUILLAND, il n'a reçu que 4 personnes en un an. « Par ailleurs, Guy répond à chaque sollicitation des habitants de Marcheville ».

- **M. BLIEUX** signale dans le cimetière de Marcheville :
 - * la nécessité de désherber – Le travail est prévu ce jeudi
 - * le cas d'une concession menaçant ruine, et dangereuse pour les concessions voisines. La procédure est engagée pour que la croix en béton puisse être démontée par la commune.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de Madame BLIEUX pour la subvention accordée au Comité des Fêtes de Marcheville.

Ces observations étant faites, le compte rendu de la séance du 5 avril 2017 est adopté

à l'unanimité.

Ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour de la séance : l'avis du Conseil Municipal par rapport à la demande de retrait des communes de Long, Pont-Rémy et Saint-Riquier de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

Il propose également de modifier le déroulement de l'ordre de jour afin de permettre à M. SUEUR d'arriver avant que le point sur le musée soit abordé.

1) MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

La décision de classer ou déclasser des voies communales appartient au Conseil Municipal.

La dernière délibération remonte au 5 novembre 2009.

Le linéaire de la voirie communale est pris en compte par l'Etat dans le calcul de la dotation forfaitaire ; il était en 2009 de 16 689 mètres.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reclasser dans la voirie communale :

- les 445 mètres correspondant à la portion de la RD111 en agglomération rétrocédés par le Département

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.

2) SIGNATURE CONVENTION FDE 80 POUR LA POSE D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE :

Le Conseil Municipal a précédemment adopté le principe d'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques sur la place du Cyrano.

Sur un coût HT de 12 000 euros, la participation de la commune est de 3 600 euros (30 %).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de confirmer le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la FDE 80
- de l'autoriser à signer la convention financière avec la FDE 80
- d'approuver le principe de la gratuité du stationnement dans la commune des véhicules électriques et hybrides rechargeables

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

3) SIGNATURE CONVENTION SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES (MISE EN PLACE D'UN ATLAS PAYSAGER ET PATRIMONIAL) :

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées propose une convention de partenariat en vue de la réalisation d'un atlas paysager et patrimonial.

La collaboration est gratuite.

M. BOUCHEZ expose que l'objectif de l'atlas paysager et patrimonial est de rassembler des connaissances sur les paysages et le patrimoine, leur évolution.

Les atlas déjà réalisés sont visibles sur le site du Syndicat Mixte (exemple : Estrées les Crécy).

Le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées :

- s'engage à réaliser l'ensemble de l'étude et à élaborer l'atlas communal qui sera remis à la commune
- assure l'animation des réunions publiques, du groupe de travail et des visites de terrain
- prend en charge l'édition de 50 livrets remis à la commune
- met en téléchargement l'atlas sur son site Internet et fournit le fichier au format PDF à la commune

La 1^{ère} visite de terrain est programmée le jeudi 8 juin de 18 heures à 20 heures. Une ou deux réunions de travail suivront.

M. CHARLIONET demande si l'ONF a été convié. « A priori oui » répond **M. BOUCHEZ**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées.

4) SIGNATURE CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHEIU MARQUENTERRE (MISE A DISPOSITION SALLE DES FÊTES POUR CLSH D'AOÛT) :

Le CLSH se déroule à Crécy du 7 au 25 août 2017.

Le collège Jules Roy a refusé, comme l'an dernier, d'accueillir le service de cantine du midi.

Nous vérifierons auprès du CLSH de Nouvion si la situation est la même avec le collège Jacques Prévert.

Mme CARRE déplore que des repas froids soient servis pendant les 3 semaines d'août, au même prix de 3 euros.

Mme RICHARD suggère de demander à l'EHPAD s'il serait envisageable que les enfants mangent là-bas.

Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes pour rappeler les disparités qui existent entre les trois anciennes Communautés de Communes, au niveau des tarifs, de la qualité des repas (chauds ou froids), des conditions d'accueil par les communes (certaines mairies facturent la location de leur salle mise à disposition du CLSH).

Le principe de la fusion est d'apporter le même service partout.

Le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes « Le Casino » chaque midi, pendant la période du 7 au 25 août 2017.

5) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE VALLOIRES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association 3^{ème} et 4^{ème} âge a fusionné avec l'Association de Valloires pour la gestion du service d'aide ménagère à domicile, et est devenue le SAMAD.

Une demande de subvention nous est adressée par l'Association de Valloires, à hauteur de 1,75 euro par habitant, soit pour notre commune 2 700 euros.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal « Pour votre information, j'ai appris par hasard que le service administratif déménagement de Crécy vers Valloires ce 1^{er} juin. Les usagers devront désormais se rendre à Valloires. Le local de Crécy continue à être loué pour une permanence hebdomadaire annoncée par le Président. »

Monsieur le Maire exprime son mécontentement quant aux décisions prises sans communication ni information préalable.

M. BOTTE rappelle que préalablement à la fusion des 3 communautés de communes, un comité technique a travaillé sur cette compétence.

« La compétence peut-elle être reprise par l'intercommunalité ? »

Pour toutes les raisons invoquées précédemment, le Conseil Municipal vote à l'unanimité contre le versement de la subvention demandée par l'Association de Valloires.

6) MAINTIEN DE L'OPERATION BRIOCHES, OU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION :

Chaque année, la commune participe à l'opération Brioches.

L'opération a rapporté 723 euros en 2016.

La difficulté est liée au manque de bénévoles pour vendre les brioches. En outre, une seule boulangerie accepte de les confectionner du fait que le prix fixé par le Syndicat des Boulangers est bas : 1,40 euros.

S'il est décidé de poursuivre l'opération, il faudra s'assurer que la date ne coïncide pas avec la période de fermeture pour congés.

Le Conseil Municipal décide à la majorité (abstention de M. BOTTE + 1 pouvoir) de ne pas renouveler l'Opération Brioches cette année, et de verser une subvention d'un montant de 700 euros à l'ADAPEI 80.

M. SUEUR arrive en cours de séance et prend part au vote des délibérations qui suivent.

7) DEMANDE DE NOMINATION D'UN AGENT PAR VOIE DE DETACHEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Daniel BARTHE en date du 11 mai 2017 qui sollicite sa nomination sur un grade de la filière police municipale par voie de détachement.

Cette procédure est envisageable dès lors que l'agent :

- a préalablement été agréé par le Procureur de la République et le Préfet
- si l'indice de début de son grade ou emploi d'origine est au moins égal à l'indice brut afférent au 1^{er} échelon du grade dans lequel le détachement est envisagé

Elle est une alternative au concours.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour la création du nouveau grade :

- garde champêtre chef
- ou gardien brigadier

Après la nomination, l'agent doit suivre une formation initiale de :

- 3 mois pour le grade de garde champêtre chef
- 6 mois pour le grade de gardien brigadier

Si la nomination est effective, Monsieur BARTHE devra être remplacé en commune pendant la période de formation.

A noter : l'avis préalable de la CAP est requis.

La prochaine CAP ayant lieu le 30 juin, le dossier doit être envoyé dès maintenant (3 semaines plus tôt).

M. BLIEUX demande quelles seront les missions confiées à Daniel BARTHE après sa nomination. « Et qui le remplacera en commune pendant sa période de formation ? »

Monsieur le Maire répond que la fiche de poste reprendra les activités exercées actuellement, y compris celles qui relèvent de la filière technique.

Pendant ses 3 mois d'absence, il faudra peut-être prévoir l'embauche d'un contrat.

M. BOTTE ajoute que les frais de déplacement en formation sont à prendre en compte.

Mme RICHARD demande si l'on a des demandes de service civique. Réponse négative de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de créer le grade de garde champêtre chef à temps complet au 1^{er} août 2017
- charge le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération

8) TIRAGE AU SORT SUR LA LISTE ELECTORALE EN VUE DE LA LISTE PREPARATOIRE JURÉS D'ASSISES 2018 :

Trois noms d'électeurs sont à tirer au sort sur la liste générale pour figurer sur la liste préparatoire jurés d'assises pour l'année 2018.

Seuls les jeunes nés après le 31 décembre 1995 sont exclus du tirage au sort.

Electeur n° 1 : CORRIER Jacqueline, épouse MACHY

Electeur n° 2 : LIDOR Eric

Electeur n° 3 : BRIDOUX Franck

9) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PAR RAPPORT A LA DEMANDE DE RETRAIT DES COMMUNES DE LONG, PONT-REMY ET SAINT-RIQUIER DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTIEU MARQUENTERRE :

Par délibération du 12 mai 2017, le Conseil Communautaire a décidé à la majorité (50 voix sur 71 suffrages exprimés) de s'opposer au retrait des communes de Long, Pont-Rémy et Saint-Riquier de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

M. BOTTE précise que le bureau s'y est opposé à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose que les communes de Pont-Rémy et Long souhaiteraient rejoindre la Communauté d'agglomération d'Abbeville.

La commune de Saint-Riquier n'a pas argumenté publiquement sa demande.

La note explicative rédigée par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre est diffusée au Conseil Municipal. Monsieur le Maire précise que Madame le Maire de Pont-Rémy a réfuté certains éléments qui y figurent.

Les arguments évoqués en défaveur du retrait par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre sont les suivants :

- l'affaiblissement du poids démographique de la nouvelle Communauté de Communes (- 3 340 habitants)
- le fait de créer des discontinuités géographiques et d'ouvrir la voie à de nouveaux départs (4 nouvelles communes frontalières)
-

- la disparition d'une cohérence au niveau des politiques existantes, dont le projet éducatif du Ponthieu Marquenterre (2 des 3 RPC qui quittent la Communauté de Communes)
- L'appauvrissement de la nouvelle Communauté de Communes

M. BOTTE estime que la commune de Pont-Rémy n'aurait pas du accepter la construction d'un RPC sur son territoire.

Le Conseil Municipal est invité à voter pour ou contre le retrait des communes de Long, Pont-Rémy et Saint-Riquier de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

M. LEFEBVRE demande que le vote soit à bulletin secret.

Le résultat du vote fait ressortir les résultats suivants :

Pour : 9
 Contre : 7
 Abstention : 1

Le Conseil Municipal, à la majorité, vote pour le retrait des communes de Long, Pont-Rémy et Saint-Riquier de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre. L'extrait de délibération sera envoyé à la Communauté de Communes.

10) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MUSEE – DEMANDE DE SUBVENTION FSIL ET DEMARRAGE DU CHANTIER :

La parole est donnée à **M. SUEUR** pour rappeler la nature des travaux envisagés.

Concernant la réhausse de toiture permettant un accès à l'arrière du bâtiment, **M. BOUCHEZ** estime le coût des travaux élevé. Son avis était de privilégier une sortie sur le côté du bâtiment.

A l'issue de la procédure de consultation, seule l'entreprise ABB BATIMENT d'Abbeville a répondu. Le chiffrage est fixé à :

45 858,81 euros HT, soit 55 030,58 euros TTC pour la maçonnerie/isolation
 22 392,66 euros HT, soit 26 871,18 euros TTC pour les menuiseries
 18 029,24 euros HT, soit 21 635,08 euros TTC pour la surélévation de toiture

Soit un coût total de 86 280,71 euros HT,
 103 536,84 euros TTC

En début d'année, nous avons répondu à l'appel à propositions des services de l'Etat auquel le Préfet a réservé une suite favorable.

Une subvention d'un montant de 30 000 euros nous est accordée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser par délibération à déposer le dossier de demande de subvention complet (devis, dossier ATA, etc...)
- de solliciter l'autorisation de commencement anticipé des travaux au 1^{er} juin 2017
- de l'autoriser à signer l'ordre de service à l'entreprise ABB BATIMENT pour un montant total de 103 536,84 euros

Les subventions obtenues sont les suivantes :

- Subvention STIDL (aide sénatoriale) :	4 000,00 €
- Subvention Département :	14 318,00 €
- Subvention Etat (FSIL) :	30 000,00 €
soit au total	48 318,00 €

M. SUEUR ajoute que Madame POUPART, conseillère régionale s'associe au projet, et nous demande de chiffrer les équipements et mobiliers intérieurs susceptibles d'être subventionnés par la Région.

Ce travail est en cours avec Florent DECAMPS et Patrick MITOIRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme l'adoption du projet de travaux d'aménagement du musée EMHISARC
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-après :

Montant des travaux : 86 280,71 euros HT
103 536,84 euros TTC

- Subvention Etat / STIDL :	4 000,00 euros
- Subvention Département :	14 318,00 euros
- Subvention Etat / FSIL :	30 000,00 euros
- Solde à la charge de la commune :	55 218,84 euros
Fonds propres :	55 218,84 euros

dont TVA (récupérable sur FCTVA) : 17 256,13 euros

- autorise le Maire à solliciter la subvention FSIL pour le projet d'aménagement du musée EMHISARC
- sollicite l'autorisation de commencement anticipé des travaux au 1^{er} juin 2017

11) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- Horaires d'ouverture de La Poste :

Par courrier en date du 28 avril 2017, les services de la Poste nous informaient de la fermeture du bureau de poste de Crécy pendant la période du 14 au 26 août 2017.

Un courrier de mécontentement de la mairie et une rencontre avec les responsables du bureau de Rue ont permis d'empêcher cette fermeture estivale.

En outre, un engagement formalisé nous est proposé à la signature concernant les horaires d'ouverture pour les 3 prochaines années.

Le bureau de poste de Crécy resterait ouvert jusque 17 heures au lieu de 16 heures 30. Monsieur le Maire propose de suggérer l'ouverture l'après-midi plutôt de 13 heures 30 à 16 heures 30 puisque le ramassage du courrier intervient vers 15 heures 30.

- Montée en Débit sur la commune de Marcheville :

Somme Numérique a réalisé les travaux de montée en débit sur Marcheville dans le cadre du plan France Très Haut Débit financé par l'Etat, l'Europe, la Région, le Département et la Communauté de Communes.

Les habitants qui n'auraient pas constaté d'amélioration certaine du débit sont invités à contacter leur opérateur et à demander « le meilleur débit possible ».

- Travaux de rénovation du monument aux morts cantonal :

Le montant des travaux a été chiffré par l'entreprise PIER'PROP à 5 795 euros.

L'ONAC subventionne à hauteur de 1 159 euros.

Plusieurs communes ont répondu favorablement à notre demande de participation, représentant au total 1 827,87 euros.

Reste à la charge de la commune de Crécy : 2 808,13 euros.

- Bureaux de vote :

Nous devons communiquer à la Préfecture chaque année avant le 31 août le nombre de bureaux de vote fixé pour l'année suivante.

Il est devenu difficile, en particulier à certaines dates (exemple : ce 18 juin) de trouver suffisamment d'assesseurs pour les 3 bureaux.

Monsieur le Maire suggère de questionner les habitants de Caumartin sur la nécessité de maintenir ou pas le bureau de vote. Ces électeurs peuvent-ils sans difficulté se déplacer pour voter à Crécy ?

- Réfection du mur de clôture du cimetière de Marcheville :

La partie effondrée sera refaite par l'entreprise IGNACE. Un béton sera coulé entre deux rangées de briques, comme sur la partie déjà refaite.

Le devis s'élève à 13 668,82 euros TTC.

- Enquête publique Parc Naturel Régional :

Elle se déroulera du 19 juin au 19 juillet 2017.

- Cérémonie de commémoration du 18 juin :
Elle se déroule cette année à Dominois.
- Fête de la musique :
Les chorales « La Choroline » du canton de Crécy et « Chante Joie » d'Abbeville proposent un concert gratuit à l'occasion de la fête de la musique le 21 juin à partir de 18 heures 30 au Cyrano.
- Forest'Art :
M. BOUCHEZ informe des manifestations proposées en forêt de Crécy par le Syndicat Mixte Baie de Somme Trois Vallées du 17 au 25 juin : sculptures d'arbres, chant d'oiseaux, guinguette, etc...
Le programme complet est annoncé sur le site Internet de la mairie.
- Visite de l'usine PASQUIER :
M. MACHY invite les conseillers municipaux intéressés par la visite de l'usine PASQUIER à se réunir en mairie le mardi 27 juin vers 13 heures 30.
La visite est programmée de 14 heures à 17 heures.
- Fleurissement :
Mme RICHARD informe du travail de la commission fleurissement qui consacre 3 samedis à fleurir la commune.
- Incivilités :
Monsieur le Maire déplore les actes d'incivilité envers le travail des bénévoles.
Un tuyau d'arrosage a été volé ; le robinet de la cuve de récupération d'eaux pluviales a été ouvert. Par ailleurs, dans le cabanon à livres près de l'aire de jeux, de nombreux livres empruntés ne sont pas rendus.
- Panneaux de signalétique :
M. LEFEBVRE communique le devis pour la pose de 7 panneaux « Charte d'amitié avec Llantrisant » et 7 panneaux « Participation citoyenne » : 1 600 euros.
- Anniversaire du Cyrano :
M. SUEUR annonce l'organisation d'un évènement à l'occasion de l'anniversaire du Cyrano.

Questions diverses :

- **M. BLIEUX** indique que la largeur du Chemin de l'Armée est rétréci en raison d'arbres à tailler.
Par ailleurs, il demande, suite à la question de M. CHARLIONET lors de la dernière séance, si l'ONF prendra en charge le portique amovible rue du Chauffour.
Le coût supporté par la commune à l'époque était d'environ 4 000 euros.
- **M. BOTTE** demande comment sont rémunérés les employés communaux également pompiers volontaires.
Monsieur le Maire répond que les heures de sortie sont à récupérer ultérieurement.
- **M. BOTTE** a constaté rue du Rivage :
la présence de saules sur l'une des rives, qui sont à couper
que les piliers de soutènement du pont se dégradaient fortement

- **M. BOTTE** rapporte qu'un vitrail de l'église de Crécy menace de s'effondrer. Monsieur le Maire répond qu'une demande de devis est en cours. Cependant la DRAC ne subventionne pas si l'église n'est pas classée, de même que le vitrail.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 heures.